

# L'ATTESTATION D'AVANCEMENT EFFECTIF DE CERTIFICATION



Le 5 Mars 2019, Bruno SAUREL (Président d'INFOCERT) a pu rencontrer les représentants de l'Administration Fiscale afin d'échanger sur la "loi anti-fraude à la TVA" et son application.

**Lors de ce rendez-vous, l'Administration Fiscale a ainsi confirmé "la mise en place graduelle, progressive et circonstanciée des contrôles au cours de l'année 2019."**

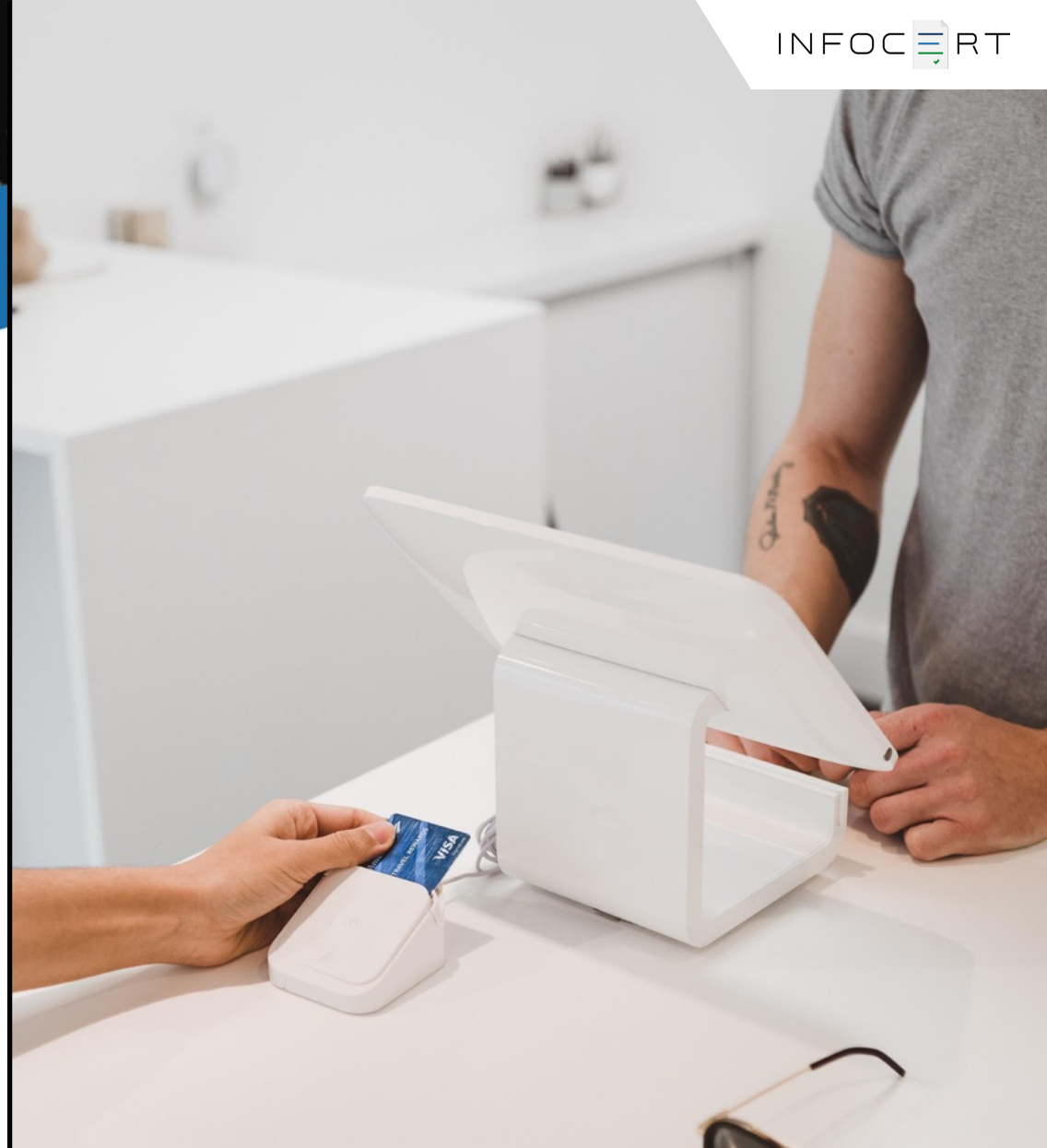
Elle a également rappelé que **"Toute démarche probante de certification qui ne serait pas encore à ce jour achevée sera prise en considération lors des contrôles. »**

**Pour répondre à la demande de « démarche probante de certification », INFOCERT a mis en place une attestation d'avancement effectif.**

Cette attestation vous permettra en cas de contrôle de justifier de votre avancement dans votre démarche de certification.

Elle vous sera délivrée une fois que les formalités administratives d'adhésion à la démarche seront effectués.

*Retrouvez le communiqué de l'Administration Fiscale dans son intégralité dans la rubrique « Journal » de notre site internet.*



**SPÉCIALISTE DANS LA CERTIFICATION DE LOGICIELS,  
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DES MARQUES :  
NF203, NF525, NF399, NF469 ET NF552.**



TÉL : 05 63 58 69 65

@ : CONTACT@INFOCERT.ORG

WEB : WWW.INFOCERT.ORG

BUREAUX : 1 ROND-POINT DE FLOTIS, 31240 - SAINT JEAN // 29 AVENUE DU 4 SEPTEMBRE, 75002 - PARIS

## PRÉSENTATION DE LA NF525



Depuis le 1er Janvier 2018, tous les commerçants soumis à la TVA, personne physique ou morale, de droit privé ou public, qui font usage d'un logiciel de comptabilité, de gestion ou de système de caisse, **doivent se soumettre aux dispositions de l'article 88 de la loi « anti-fraude à la TVA ».**

Cet article précise que **toute personne assujettie à la TVA doit, lorsqu'elle enregistre les règlements de ses clients** au moyen d'un logiciel de comptabilité ou de gestion ou d'un système de caisse, **utiliser un logiciel ou un système satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données** en vue du contrôle de l'administration fiscale.

Pour répondre à cette loi, INFOCERT a développé un référentiel structurant et vous propose une certification de confiance délivrée par un organisme tiers et indépendant.

### UN RÉFÉRENTIEL STRUCTURANT

Notre référentiel intègre au delà des 4 conditions de certification des logiciels d'encaissement les principales exigences réglementaires comptables, fiscales, du contrôle des comptabilités informatisées, du droit du commerce, etc. **Il est un gage de confiance et de fiabilité pour votre logiciel.**

### PROCESSUS DE CERTIFICATION

- 1 Demande de certification (relation contractuelle)
- 2 Instruction de la demande
- 3 Évaluation / Audit / Essai
- 4 Revue d'évaluation (analyse des rapports)
- 5 Décision de certification
- 6 Édition du certificat

## LES PILIERS DE LA CERTIFICATION

La certification repose sur 3 grands piliers à savoir **le dictionnaire des données, les exigences logiciel** ainsi que **l'audit du système qualité.**

1. Le dictionnaire définit l'ensemble des données du logiciel et en précise le sens et l'utilisation.
2. Les exigences du logiciel décrivent les modalités du traitement des données.
3. L'audit du système qualité : permet de maîtriser la conformité du logiciel dans le temps, est un gage de qualité de la fabrication et de la documentation du logiciel et améliore l'utilisation du logiciel.

*Pour en savoir plus sur la certification, voir notre plaquette « La certification INFOCERT » - téléchargeable dans la rubrique « Journal » de notre site internet.*

## POURQUOI CHOISIR INFOCERT ?

- Secrétariat technique d'AFNOR Certification depuis près de 20 ans, INFOCERT crée et développe des marques NF qui apportent à ses clients un avantage concurrentiel durable, une reconnaissance internationale de la marque NF et les sécurisent en délivrant des certificats de conformité en relation avec des réglementations française en vigueur.
- La solution INFOCERT s'adresse aussi bien aux éditeurs de logiciels au travers de la certification, qu'aux entreprises et aux logiciels internes qui cherchent à se mettre en conformité avec la réglementation ou à fiabiliser leur process afin d'accompagner leur développement.